

Affectation en première professionnelle Cybersécurité, informatique et réseaux électroniques au lycée Charles Tellier de Condé en Normandie

La seconde professionnelle du baccalauréat professionnel Cybersécurité, informatique et réseaux électroniques est organisée en famille de Métiers des Transitions Numérique et Énergétique (MTNE). Le lycée Charles Tellier de Condé-en-Normandie reste le seul dans les départements Calvados, Manche et Orne à offrir la 1^{ère} et la terminale de ce bac professionnel. Compte tenu de cette organisation territoriale spécifique, des règles particulières d'affectation en classe de 1^{ère} professionnelle sont mises en œuvre pour l'affectation de juin 2024 au lycée Charles Tellier. Ces règles sont les suivantes :

Les élèves de 2^{nde} professionnelle MTNE des 6 lycées suivants bénéficient d'une bonification dite de rapprochement établissement pour la 1^{ère} professionnelle Cybersécurité, informatique et réseaux électroniques au lycée Charles Tellier.

- **LP Jean Jooris - Dives sur Mer**
- **LP Flora Tristan - La Ferté-Macé**
- **LPO Alexis de Tocqueville – Cherbourg-en-Cotentin**
- **LPO Curie-Corot - Saint-Lô**
- **LPO Charles Tellier – Condé-en-Normandie**
- **LPO La Morandière – Granville**

Pour les élèves de 2^{nde} professionnelle MTNE de tout lycée de l'académie ou hors académie candidats à cette formation, après consultation de l'équipe pédagogique, le chef d'établissement attribuera à chaque vœu de l'élève pour une option de cette formation un avis « très favorable », « favorable » ou « sans opposition » sur la base des critères listés ci-dessous.

Critères d'attribution de l'avis :

- L'investissement dans les activités correspondant à la filière demandée :
- Les démarches d'information effectuées
- La constance du projet
- La recherche de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en relation avec la filière.

Les avis « très favorable » et « favorable » donneront lieu à une bonification graduée pour cette formation. L'avis « sans opposition » ne donnera lieu à aucune bonification.

Chaque chef d'établissement ayant des élèves candidats à cette formation devra pour chaque option demandée saisir l'avis sous Affelnet dans l'onglet Saisie des vœux.

Pour les 6 lycées dont la liste figure ci-avant, le nombre d'élèves bénéficiant d'un avis donnant lieu à bonification (« très favorable » ou « favorable ») ne devra pas excéder 24 élèves.

Ces règles ont pour effet de prioriser les élèves des 6 lycées, s'ils disposent d'un avis très favorable ou favorable, par rapport aux élèves de la même formation scolarisés dans d'autres établissements. Par ailleurs les élèves des 6 lycées auront entre eux des chances égales d'affectation dans cette formation.

Enfin il est rappelé qu'il est conseillé aux élèves souhaitant candidater à cette formation de formuler plusieurs vœux de 1^{ère} professionnelle, soit sur le bac pro Cybersécurité, informatique et réseaux électroniques, soit sur d'autres spécialités de la famille MTNE préparé dans leur établissement d'origine pour garantir l'affectation.